

## DANS CE NUMÉRO

- Mot du Président
- Éditorial
- Contributions
- Renouvellement d'hébergement du bureau régional africain de l'AMA en Afrique du Sud
- Adhésions au Comité exécutif et au Conseil de fondation de l'AMA
- Conférence régionale sur le dopage – Commentaires des partenaires
- Le Fonds de l'UNESCO : un soutien à la lutte contre le dopage
- Rubrique des athlètes – Roger Milla
- Code mondial antidopage: Articles 18.1 et 18.2 – Éducation
- Calendrier des événements

## BUREAU PRINCIPAL

AGENCE MONDIALE  
ANTIDOPAGE (AMA)  
TOUR DE LA BOURSE  
800, PLACE VICTORIA  
(BUREAU 1700)  
CASE POSTALE 120  
MONTRÉAL (QUÉBEC) H4Z 1B7  
CANADA  
TÉL. : +1 514 904 9232  
TÉLÉC. : +1 514 904 8650

## BUREAU RÉGIONAL

AGENCE MONDIALE  
ANTIDOPAGE (AMA)  
8e ÉTAGE  
ÉDIFICE PROTEA ASSURANCE  
GREENMARKET SQUARE  
LE CAP 8001  
AFRIQUE DU SUD  
TÉL. : +27 21 483 9790  
TÉLÉC. : +27 21 483 9791

Courriel : [info@wada-ama.org](mailto:info@wada-ama.org)  
[www.wada-ama.org](http://www.wada-ama.org)

## Mot du Président

Chers lecteurs,

À titre de président de l'Agence mondiale antidopage, j'ai le grand plaisir de vous saluer au nom de l'intégrité et de la valeur du sport exempt de dopage.

Depuis mon entrée en fonction à titre de président de l'AMA en janvier 2008, j'ai eu le privilège d'aborder une variété de questions touchant la lutte contre le dopage. Issu du milieu gouvernemental, j'ai été touché par la coopération et la collaboration et sans équivoque entre le Mouvement sportif et les gouvernements.

Ce partenariat revêt une importance cruciale. La coopération et le partage de responsabilités représentent la pierre angulaire de la réponse internationale à la lutte contre le dopage et la menace qu'il représente pour le sport et la santé publique. Je tiens à réitérer que cette coopération doit continuer à être renforcée si nous souhaitons garantir la réussite de la lutte contre le dopage dans le sport.

L'AMA, en tant qu'organisme international de coordination pour la lutte contre le dopage, facilite la participation de tous les pays, toutes les autorités sportives et tous les intervenants du milieu sportif. Nous nous efforçons de maintenir le «M» au cœur de l'AMA et notre bureau régional du Cap constitue l'un des moyens à notre disposition pour vous tenir informés. Votre engagement à l'égard de la mission de l'AMA et votre participation dans la lutte mondiale contre le dopage sont toutefois essentiels. Je fais particulièrement référence à la ratification de la Convention de l'UNESCO et au versement des contributions annuelles des gouvernements nous permettant de mettre en œuvre et de soutenir divers programmes, surtout dans les régions du monde où les activités de lutte contre le dopage sont moins avancées. Nos partenaires du milieu du sport doivent veiller à respecter leurs responsabilités en vertu du Code - le document élaboré par l'AMA et vous-même - afin de guider, coordonner et harmoniser la lutte contre le dopage dans tous les sports et dans tous les pays du monde.

L'AMA joue un rôle de soutien et est heureuse de vous aider. Je vous invite donc à nous consulter et à participer à nos activités. N'hésitez pas à nous faire part de vos préoccupations, de votre vision et de toutes vos questions. La lutte contre le dopage dans le sport est une activité importante qui ne peut être négligée. Rappelez-vous qu'avec une roue en moins, nous ne pouvons avancer. Nous devons tous être prêts à agir. J'offre donc mon soutien à toute l'Afrique. Vos préoccupations comptent. Laissez-nous analyser les défis uniques auxquels votre région est confrontée, et laissez-nous contribuer à la tâche de développement des activités de lutte contre le dopage dans votre région.

Cette année, l'Agence mondiale antidopage souligne son dixième anniversaire. Je vous félicite pour ce succès puisque l'AMA vous représente. Profitons tous de ces moments de célébration pour renouveler d'une part, notre détermination à promouvoir un sport propre et d'autre part, notre engagement à l'égard de nos athlètes, de leur santé et des générations à venir.

Le Bureau régional africain de l'AMA joue un rôle central pour appuyer votre participation continue. Je vous invite donc à faire appel à ses services, à y acheminer vos questions et à voir à ce qu'il vous fournisse tout le matériel nécessaire pour assurer votre réussite en matière de lutte contre le dopage et pour un sport propre et sain.



L'Honorable John Fahey A.C.  
Président



## ÉDITORIAL

Chers partenaires africains,

Le bulletin de la région africaine de l'AMA s'efforce de veiller à ce que vous, nos partenaires, soyez tenus au courant des développements en matière de lutte contre le dopage dans le sport, avec une référence particulière à nos activités en Afrique. Il s'agit d'un outil pouvant informer le reste du continent de ce que votre organisation ou pays fait pour contribuer à la protection des athlètes et du sport contre les dangers du dopage. Je vous invite donc à envoyer vos rapports ou vos articles pour publication.

En ce qui concerne les activités dans la région, je voudrais attirer votre attention sur un ou deux aspects. Les organisations régionales antidopage (ORAD) continuent à progresser, mais encore une fois, j'aimerais inviter tous les présidents des CNO et des ministres responsables du sport de continuer à sensibiliser les membres du Conseil de l'ORAD quant à leur responsabilité en matière de rapport sur les activités. De nombreux pays ont également mis au point des mécanismes permettant de défrayer les coûts de déplacements et les autres dépenses de leurs membres du Conseil afin de leur permettre d'assister aux réunions du Conseil, ce qui est louable. Tous les pays devraient prendre cette responsabilité au sérieux, car ces ORAD appartiennent à des pays participants et devraient être soutenues par ces derniers. Grâce au partenariat entre l'AMA et la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des États et Gouvernements ayant le français en partage (CONFEJES), des fonds ont été débloqués pour la mise en œuvre des programmes dans les états membres de la CONFEJES. J'invite les pays à nous envoyer leurs propositions dans les plus brefs délais. De plus, nous réitérons notre sincère reconnaissance à l'égard de la CONFEJES pour ce précieux soutien.

La ratification de la Convention internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport reste un exercice critique et, comme je l'ai fait de nombreuses reprises, je ne peux que demander à nos partenaires du gouvernement de faire le nécessaire pour compléter leurs étapes de ratification le plus tôt possible. À l'heure actuelle, plus de 50% des gouvernements africains (27 sur 53) ont ratifié la Convention.

En conclusion, je vous invite, une fois de plus, à nous faire parvenir vos commentaires ou vos contributions pour une participation à de futures publications de ce bulletin.

Bonne lecture!

Rodney Swigelaar, Directeur, Bureau régional africain de l'AMA



Réunion du Conseil de l'ORAD de la Zone V - 26-27 avril 2009, Bujumbura, BURUNDI

## CONTRIBUTIONS 2009

Le budget de l'AMA pour 2009 a été approuvé à la réunion du Conseil de fondation de l'AMA en novembre dernier, et les factures ont été acheminées aux partenaires. Nous encourageons les pays à remettre leurs contributions.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec le Bureau régional. Pour visualiser le statut de la contribution de votre pays, visitez notre site à l'adresse suivante : <http://www.wada-ama.org/en/dynamic.ch2?pageCategory.id=259>

À ce jour, les pays suivants ont versé leurs cotisations de 2009 : Afrique du Sud, Burkina Faso, Cameroun, Égypte, Érythrée, Kenya, Libéria, Maroc, Maurice, Mozambique, Nigéria, Ouganda et Tunisie

## RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE D'HÉBERGEMENT DU BUREAU RÉGIONAL AFRICAIN DE L'AMA EN AFRIQUE DU SUD



Édifice Protea Assurance – Bureau régional africain

Grâce à la générosité du gouvernement de la République d'Afrique du Sud, nous annonçons le renouvellement de l'hébergement du Bureau régional de l'AMA au Cap. Le mandat est reconduit jusqu'en 2012. Nous sommes heureux de poursuivre nos activités dans la ville du Cap, dans d'excellentes conditions et avec l'appui constant de nos hôtes. Nous leur sommes sincèrement reconnaissants. Le Bureau régional africain de l'AMA a été fondé au Cap en 2004.

## ADHÉSIONS AU CONSEIL DE FONDATION ET AU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'AMA

### MEMBRES DU CONSEIL DE FONDATION (mandat de trois ans)



Satyaprakash Ritoo, ministre  
Île Maurice  
Mandat : 2007-2009

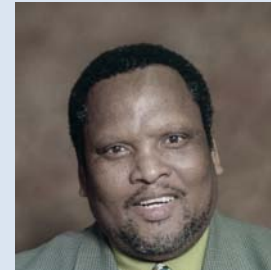


Augustin Edjoa, ministre  
Cameroun  
Mandat : 2008-2010



Charles Bakkabulindi, ministre  
Ouganda  
Mandat : 2009-2011

### MEMBRE DU COMITÉ EXÉCUTIF (mandat d'un an)



Mankenkesi A. Stofile, ministre  
Afrique du Sud  
Mandat : 2009

Nous tenons à souhaiter la bienvenue à l'Ouganda en tant que nouveau membre du Conseil de fondation de l'AMA représentant l'Afrique. Nous nous engageons à lui fournir notre soutien, comme nous continuerons de le faire pour l'Île Maurice et le Cameroun.

Nous tenons également à remercier l'Afrique du Sud, qui est membre du Conseil de fondation de l'AMA depuis sa création, et souligner son engagement, son dévouement, sa générosité, son soutien et sa participation. L'Afrique du Sud a bien servi l'Afrique et a joué un rôle important afin de faire avancer la cause de l'AMA et de ses partenaires africains. Ils continueront à représenter la région au Comité exécutif de l'AMA.

## CONFÉRENCE RÉGIONALE AFRICAINE SUR LE DOPAGE - UNESCO, 27-28 NOVEMBRE 2008, JOHANNESBURG, AFRIQUE DU SUD



Mme. Aichatou Goukoye, Directrice,  
Ministère des Sports, Niger

**NIGER** : « Je tiens d'abord à exprimer ma reconnaissance à l'UNESCO pour son soutien au Niger dans la participation à la conférence régionale en novembre 2008. Je suis convaincue que les activités de lutte contre le dopage encouragées par l'UNESCO s'harmonisent avec les valeurs éducatives. Je suis toujours heureuse de participer aux nombreux événements qui ont lieu dans le cadre de la lutte contre le dopage, particulièrement en raison des thèmes abordés.

La conférence régionale organisée par l'UNESCO nous a permis de mesurer l'ampleur de la lutte contre le dopage dans le sport sur le continent. Nous croyons qu'il est important que cette lutte s'inscrive dans une démarche de protection de la jeunesse et demeure la responsabilité de nos états. Elle doit notamment devenir beaucoup plus visible, représenter plus qu'une simple notion théorique, mais une véritable pratique. Nos comités nationaux olympiques doivent participer activement et travailler étroitement avec les organismes du milieu et ceux qui sont en contact avec notre jeunesse.

Dans les différentes zones d'Afrique, il est important qu'un cadre de concertation soit créé afin que la lutte soit efficace à tous les niveaux. Malheureusement, une fois arrivés à la réunion de Johannesburg, plusieurs présidents des zones ne se connaissent pas et n'ont pas eu le temps nécessaires pour se concerter. De telles rencontres doivent susciter la création de liens entre les pays d'un même continent. La culture peut être définie comme un ensemble de comportements, d'attitudes, de modes de vie, de gestes, d'idées et de croyances propres à un groupe social et forgeant son identité. La lutte contre le dopage doit se situer au cœur de notre culture africaine sportive. »

**CONFEJES** : « La participation de la CONFEJES à la Conférence régionale africaine sur le thème *Unis dans la lutte contre le dopage dans le sport*, les 27 et 28 novembre 2008, à Johannesburg (Afrique du Sud) s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention de partenariat entre la CONFEJES et l'AMA. Elle a constitué un grand moment d'échange d'expériences et d'enrichissement mutuel pour les différents intervenants en matière de dopage dans le sport. Elle a permis aux organisations qui interviennent dans ce secteur de faire le point sur les actions entreprises à ce chapitre et les difficultés éprouvées dans de cadre de leur mise en œuvre.

Certes, d'importants efforts sont déployés, mais il reste beaucoup de chemin à faire afin d'assainir le milieu sportif et pour créer un environnement éthique et sain, surtout pour le bien-être des sportifs. Pour y parvenir, il est nécessaire que les principaux intervenants entreprennent des actions coordonnées et complémentaires et que les gouvernements engagent une lutte sérieuse contre le dopage en soutenant et complétant leurs projets à ce chapitre. Dans un tel contexte, le partenariat entre la CONFEJES et l'AMA se présente comme un exemple parfait d'actions conjointes dans la promotion de la lutte contre le dopage. »



ALLA YAO François,  
Directeur des  
Programmes  
ESP/Sports,  
CONFIFS

## LE FONDS DE L'UNESCO : UN SOUTIEN À LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE

L'UNESCO est un partenaire important dans la lutte contre le dopage dans le sport. L'organisme est chargé de promouvoir la Convention internationale contre le dopage dans le sport et de veiller à ce qu'elle soit entièrement mise en œuvre. En novembre 2008, à Johannesburg (Afrique du Sud), l'UNESCO a organisé une conférence régionale, avec l'appui du gouvernement de l'Afrique du Sud et de l'AMA, visant à renforcer la coopération entre les pays africains et à établir des programmes efficaces de lutte contre le dopage. La conférence s'est appuyée sur les progrès réalisés dans la région, qui a déjà vu 28 gouvernements ratifier la Convention. Toutefois, il est important que ce nombre continue de croître de sorte d'intégrer tous les pays de la région. Ce point a été souligné dans la Déclaration finale de la conférence.

Parmi les avantages rattachés à la ratification de la Convention, notons la possibilité pour les gouvernements d'accéder au Fonds pour l'élimination du dopage dans le sport. Ce Fonds, créé par l'UNESCO, est destiné à aider les gouvernements à mettre en place des programmes de lutte contre le dopage en conformité avec la Convention.

**Ratifications :** Afrique du Sud, Algérie, Burkina Faso, Burundi, Cape Vert, Cameroun, Côte d'Ivoire, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Ghana, Libye, Malawi, Mali, Maurice, Maroc, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, Sénégal, Seychelles, Tchad, Tunisie, Zambie



« Nous souhaitons nous assurer que tous les gouvernements du monde entier, sans égard à leur situation financière, puissent jouer un rôle actif dans la lutte contre le dopage dans le sport, a dit Paul Marriott-Lloyd, spécialiste de l'UNESCO dans ce domaine (voir photo). Le Fonds contient maintenant plus de deux millions de dollars, alors j'encourage prestement les gouvernements de l'Afrique à solliciter du soutien pour leurs projets en matière de lutte contre le dopage. »

La créativité et la qualité doivent faire partie des priorités dans la conception d'un projet de lutte contre le dopage. Les propositions soumises au Fonds devraient aborder l'éducation, le développement de politiques et le renforcement des capacités :

- L'éducation constitue une priorité pour l'UNESCO, ainsi les projets destinés aux jeunes, aux athlètes et au personnel d'encadrement des sportifs sont prisés. Le Mali, par exemple, a déjà reçu du financement pour une série de séminaires sur la lutte contre le dopage présentés dans les écoles et les clubs sportifs, visant à informer les jeunes sur les valeurs sportives et l'éthique. Le Mozambique, deuxième bénéficiaire de financement de l'UNESCO en Afrique, est en train de mettre en place un programme communautaire d'éducation en matière d'antidopage.
- Lorsque vient le temps d'élaborer des lois, des règles ou des politiques visant à se conformer à la Convention, le soutien peut s'avérer utile. Il est possible d'obtenir du financement pour accéder à des services professionnels, notamment à des conseillers juridiques ou à des experts de la lutte contre le dopage, pour la préparation de documents pertinents.
- Le Fonds peut aussi appuyer les soumissions qui favorisent la coopération, le partage et l'échange d'informations, etc. L'accent est alors mis sur le développement d'expertises en matière de lutte contre le dopage au moyen de formation et de perfectionnement.

En conformité avec les règlements régissant le Fonds, un maximum de trois demandes peuvent être soumises à l'UNESCO tous les deux ans. Les subventions sont limitées à 10 000 US \$ chacune pour les projets nationaux et à 25 000 US \$ pour les initiatives régionales. Un projet doit être achevé avant qu'une nouvelle subvention ne soit octroyée et qu'un nouveau projet ne soit entamé. La priorité est également accordée aux propositions provenant des pays les moins développés et dont les revenus sont les moins élevés.

Du même coup, l'UNESCO prépare un éventail d'outils pour aider les gouvernements à établir des programmes de lutte contre le dopage, y compris une série de documents explicatifs liés aux principaux aspects de la Convention et aux différentes options de gestion de situations. La mise en œuvre efficace de programmes d'éducation, le financement des contrôles antidopage par l'entremise d'organisations régionales antidopage, et la création d'un groupe cible de sportifs seront des aspects abordés dans ces documents. Les gouvernements pourront alors choisir les options qui répondent le mieux à leurs besoins.

« Plusieurs gouvernements africains sont déjà engagés dans la lutte contre le dopage dans le sport. Avec l'aide de l'UNESCO, ces efforts peuvent être soutenus, souligne Paul Marriott-Lloyd. L'objectif est de faire en sorte que la prochaine génération de sportifs, de même que nos enfants et nos petits-enfants, soient en mesure de se surpasser en pratiquant un sport exempt de dopage. »

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec Paul Marriott-Lloyd à [p\\_marriott-lloyd@unesco.org](mailto:p_marriott-lloyd@unesco.org), ou au +33 1 45 68 45 33.

## RUBRIQUE DES ATHLÈTES



Albert Roger Milla,  
Ambassadeur bénévole  
Cameroun

### DÉCLARATION CONTRE LE DOPAGE

Le dopage est un fléau qu'il faut combattre. Il peut détruire les valeurs de fraternité et d'équité qui existent entre les sportifs et prisées au sein du mouvement sportif. Le dopage est une menace pour la cohésion de la communauté sportive.

Combattons-le!



## CODE MONDIAL ANTIDOPAGE : ARTICLES 18.1 ET 18.2 - ÉDUCATION

La prévention est un élément important dans la lutte contre le dopage, tant et si bien que la référence à l'éducation est définie et décrite de façon plus importante dans le Code mondial antidopage 2009.

### **ARTICLE 18.1 : Concept fondamental et objectif premier**

Les programmes d'information et d'éducation pour un sport sans dopage visent avant tout à préserver l'esprit sportif, tel que décrit dans l'introduction du Code, en évitant qu'il ne soit perverti par le dopage. L'objectif premier de ces programmes est de prévenir l'usage intentionnel ou involontaire de substances interdites et de méthodes interdites par des sportifs.

Tous les signataires doivent, selon les moyens dont ils disposent et l'étendue de leur responsabilité, et en collaboration les uns avec les autres, planifier, mettre en œuvre, évaluer et superviser des programmes d'information et d'éducation pour un sport sans dopage.

### **CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS**

- ORAD de la Zone VI - Réunion du Conseil, 2-3 mars, Livingstone, ZAMBIE
- AMA et Nigéria - Réunion des partenaires sur le dopage dans le sport, 16-17 avril 2009, Abuja, NIGERIA
- ORAD de la Zone V - Réunion du Conseil, 26-27 avril 2009, Bujumbura, BURUNDI
- Réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation de l'AMA, 9-10 mai 2009, Montréal, CANADA
- ORAD de la Zone II & III - Réunion du Conseil, 27-28 mai 2009, Niamey, NIGER
- ORAD de la Zone I (Afrique du Nord) - Réunion du Conseil et formation des ACD, 30-31 mai 2009, Rabat, MAROC
- ORAD de la Zone VII - Réunion du Conseil et formation des ACD, 9-12 juin 2009, Victoria, Mahé, SEYCHELLES
- ORAD de la Zone IV - Réunion du Conseil, date à confirmer, Yaoundé, CAMEROUN
- Réunion du Comité exécutif de l'AMA, 19 septembre 2009, Montréal, CANADA
- Réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation de l'AMA, 1-2 décembre 2009, Stockholm, SUÈDE



Formation des ACD au Maroc, 30-31 mai 2009

### **ARTICLE 18.2 : Programmes et activités**

Ces programmes doivent offrir aux sportifs et autres personnes des informations précises et actualisées au minimum sur les questions suivantes :

- Substances et méthodes inscrites sur la liste des interdictions
- Violations des règles antidopage
- Conséquences du dopage, y compris sanctions, conséquences pour la santé et conséquences sociales
- Procédures de contrôle du dopage
- Droits et responsabilités des sportifs et de leur personnel d'encadrement
- Autorisation d'usage à des fins thérapeutiques
- Gestion des risques liés aux compléments alimentaires
- Menace du dopage pour l'esprit sportif

Les programmes devraient faire la promotion de l'esprit sportif afin de créer un environnement qui favorise fortement le sport sans dopage et qui influe positivement et à long terme sur les choix faits par les sportifs et les autres personnes.

Ces programmes devraient s'adresser aux jeunes dans les écoles et les clubs sportifs, et être adaptés à leur stade de développement, et aux parents, aux sportifs adultes, aux officiels, aux entraîneurs, au personnel médical et aux médias. (Les médias devraient aussi collaborer de manière à appuyer et à diffuser ces informations.)

Le personnel d'encadrement du sportif devrait veiller à informer et conseiller les sportifs sur les politiques menées et les règles antidopage adoptées conformément au Code.

Tous les signataires doivent promouvoir et soutenir la participation active des sportifs et du personnel d'encadrement du sportif aux programmes d'éducation relatifs au sport sans dopage.



L'honorable Kenneth Chipungu, membre du Parlement, lors de la cérémonie d'ouverture de la réunion du Conseil de l'ORAD de la Zone VI CSSA/ACNOA en Zambie, les 2 et 3 mars 2009.